



Déclaration préalable à la CPPNI du 3 octobre 2018

SUDCAM demande à la FNCA qu'il n'y ait pas de « laissés pour compte » dans le cadre des projets de transformation et évolution des structures de CATS.

Des accords ont été signés cet été en ce qui concerne les mesures d'accompagnement des salariés de CATS, ceci est une bonne chose car elles apportent des possibilités de choix à chacun de ces salariés.

Cependant cela n'enlève pas tous les problèmes liés à des changements de lieu de vie, de métier, de renoncement à exploiter des expertises et des compétences acquises. Ces éléments pouvant constituer un traumatisme ou mettre en difficulté personnelle les salariés concernées.

A côté des salariés de CATS, près de 400 personnes, ayant également acquis des compétences, souvent grâce à de l'auto formation, détachées de leurs caisses pour travailler aux MOA, sont exclus du champ d'application de ces mesures.

Ces 400 personnes sont des salariés des Caisses Régionales, qui sont impactées par la transformation au même titre que les salariés de CATS, il n'est pas prévu de mesure nationale commune. SUDCAM rappelle ici que les « décideurs » du groupe sont les CR et que si on a pu accompagner les salariés de CATS impactés, il faut en faire de même pour les salariés des CR impacté, nous en avons les moyens.

Pour résoudre ce traitement inéquitable, SUDCAM demande la transposition avec effet immédiat de ces accords pour les salariés concernés.

A défaut SUDCAM demande l'ouverture d'une négociation nationale en urgence pour pallier cette situation discriminante.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS SUD

DU GROUPE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ET DE SES FILIALES

SIÈGE SOCIAL : SUDCAM 144, BOULEVARD DE LA VILLETTE 75019 PARIS

ADRESSE POSTALE : SUDCAM JEAN-YVES SALVAT 3 IMPASSE DES RESIDENCES 13770 VENELLES

☎ 06.81.70.17.38.

E MAIL : jysalvat@yahoo.fr

SITE SUDCAM : www.sudcam.com